

CACES® R486A Categories A B Initial - 21h

R486

La durée est variable en fonction de l'expérience et des catégories (se référer au devis ou à la convention de formation) **Présentiel - Synchrones**

Public Visé

Niveau débutant: toute personne peu ou pas expérimentée devant conduire des PEMP, n'ayant jamais suivi de formation selon l'article 4323-55 du code du travail

Niveau recyclage: toute personne titulaire d'un CACES® PEMP (Le candidat ne pourra prétendre à un recyclage que s'il possède le CACES® de la catégorie concernée).

Pré Requis

Pré-requis: Avoir 18 ans révolus

Recommandations : la formation se déroule en Français, il est recommandé d'avoir une bonne connaissance de la langue Française à l'oral et à l'écrit.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Répondre au Décret du 02 décembre 1998 et à l'arrêté du 02 décembre 1998 art. 2

Etre capable de conduire en sécurité, une PEMP (selon la catégorie).
Se préparer au test(s) CACES® recommandation CRAMTS R.486 ou à l'examen de conduite organisé par l'employeur.

Obtenir l'examen de conduite délivré par l'employeur et permettre l'obtention de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Méthodes pédagogiques

L'enseignement théorique est dispensé en face/face avec des supports vidéo. Des manuels sont remis systématiquement aux stagiaires, la formation se déroule en salle climatisé.

L'enseignement pratique est dispensé sur nos installations certifiées en extérieur et intérieur, les stagiaires feront des exercices sur les différentes machines par groupe de 1 ou 2.

Parcours pédagogique

Partie Théorique

Connaissances générales : technologie des PEMP_Les principaux types de PEMP, les catégories de CACES®_Notions élémentaires de physique_Stabilité des PEMP_Risques liés à l'utilisation des PEMP_Exploitation des PEMP_Vérification d'usage des PEMP_Fin de poste, opération d'entretien quotidien, maintenance, **Module de formation théorique spécifique au port du harnais antichute selon FAQ indice 04 Question U 0,27.**

Partie pratique :

Prise de poste et vérification Éssais de fonctionnement_conduite et manœuvre_Fin de poste, opération d'entretien quotidien, maintenance, Option: (chargement déchargement porte engins) Le candidat peut selon l'option choisie être évalué sur l'option chargement déchargement sur les catégories A ou B. **Module de formation pratique spécifique au port du harnais antichute selon FAQ indice 04 Question U 0,27**

Particularité relative à la nouvelle recommandation R486 sur la réforme anti endommagement,

Selon la modification du 26 octobre 2018 de l'arrêté du 15 février 2012, l'AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux) est obligatoire et délivrée par l'employeur.Elle peut être délivrée sur la base d'une formation IPR et d'une évaluation par le QCM-IPR du MTES ou sur la base d'une habilitation électrique conformément à l'article R. 4544-10 du code du travail, durée de la formation théorique minimum 4 heures, suivie de training (tests blancs) et tests réels, durée de deux à trois heures, soit formation plus évaluation entre 6 et 7 heures,

Les horaires de la formation sont 8h30-12h 13h-16h30,

les sessions de formation sont réalisées par groupe de 12 stagiaires maximum, des matériels sont prévus en quantité

suffisante pour que tous les apprenants les utilisent le temps de formation de façon efficient.

Modalités de suivi

Le dossier du stagiaire est constitué et enrichi tout au long de la formation par des feuilles de présence, les documents de validation du stagiaire (tests théoriques et pratiques, éléments d'appréciation, copie des titres CACES® attestation de formation sont archivés sans délai de conservation et à disposition des parties concernées.

Qualification Intervenant-e-s

Qualification des formateurs & testeurs: Tous les formateurs sont certifiés testeurs CACES® par l'organisme DEKRA tous possèdent les CACES® des catégories enseignées (en cours de validité) et sont depuis de nombreuses années des professionnels certifiés successivement, tous sont audités annuellement et possèdent des années d'expérience dans l'enseignement,

Méthodes et modalités d'évaluation

Tests pratiques sur une ou plusieurs catégories avec différents exercices sur un temps donné. (selon les options choisies Voir les items de la R486). Il faut 70% de points, la moyenne sur chaque thème et aucune note inférieure à 0 sur les thèmes principaux.

Test théorique : QCM de 100 questions, en répondant par Vrai ou Faux. Il faut un minimum de 70/100 pour réussir cette partie, la moyenne sur chaque thème et aucune note inférieure à 0 sur les thèmes principaux.

Modalités d'accessibilité handicap

Les personnes atteinte de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

 **Durée** **21.00** Heures **3** Jours **Effectif** De 1 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Equipe commerciale .

Tél. : 0478906022

Mail : formation@lecentreformation.fr

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE - Date enregistrement : 02/03/2020

A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie A : PEMP à élévation verticale - RS 5084

B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie C : Conduite hors production des PEMP - RS 5082